

L'Association « Accueil 9 de cœur » créée en 1989, accueille, héberge et accompagne des personnes confrontées à la violence intraconjugale. Au sein du CHRS, elle a enrichi ses missions par la mise en œuvre d'actions psychothérapeutiques à l'égard des familles et des enfants vivant dans un tel contexte. Elle participe aussi à l'animation des stages de citoyenneté auprès des personnes condamnés pour violences conjugales par décision du tribunal de Béthune.

L'Association « Accueil 9 de cœur » affirme que la violence intraconjugale ne se limite pas au seul schéma classique « victime-bourreau ». Sans nier cette réalité qui trouve des solutions diversifiées au sein du CHRS, une autre réponse peut exister lorsque la violence est devenue un mode relationnel enfermant, au sein du système conjugal. C'est pourquoi, sous l'impulsion de l'Association « Accueil 9 de cœur » s'est créé :

# Systemia-consultation

**Centre de consultation et d'accompagnement psychothérapeutique des violences intraconjugales.**  
**La prise en charge s'organise en 3 étapes :**

## 1 LA CONSULTATION DIAGNOSTIC-ORIENTATION

Orientés par des institutions ou suite à une démarche personnelle, Systemia-consultation reçoit indifféremment les femmes, hommes ou couples.

Cette consultation est un lieu d'évocation de la violence. Nommée, elle est définie comme pathogène et condamnable. Il s'agit avant tout de permettre à la personne, d'être reconnue dans sa souffrance, d'être entendue, de lui permettre d'exprimer ses émotions (souffrance, colère, peur....), de l'aider à « sortir » des sentiments de honte, de culpabilité et de la banalisation des violences.

Durant cet entretien, différents diagnostics sont aussi posés concernant l'origine, la fonction et les conséquences de la violence, tant chez la personne, le couple, que chez l'enfant.

L'étape de consultation-diagnostic se termine par la proposition, avec la ou les personnes, d'une orientation adaptée :

Si la (les) personne(s) se définissent dans une relation de couple du type : un conjoint « dominant » considérant son partenaire comme un « objet » dominé, nous proposons une orientation vers des structures favorisant la séparation du couple (AVIJ 62, Centre Brunehaut, CHRS Accueil 9 de cœur, ...).

À l'inverse, si les deux membres du couple souhaitent travailler autour de leur conjugalité, nous proposons alors un accompagnement psychothérapeutique.

## 2 L'ACCOMPAGNEMENT PSYCHOTHÉRAPEUTIQUE

L'accompagnement psychothérapeutique est un espace permettant à chaque membre du couple d'envisager la violence comme résultant d'un mode relationnel.

Un couple est vivant. Il évolue, se transforme.

Un éloignement géographique, un deuil, l'arrivée d'un enfant.... sont des événements qui affecte la relation au sein du couple.

Lorsque l'amour est encore présent, l'accompagnement psychothérapeutique peut alors être un temps où chacun des conjoints a la possibilité de cheminer quant à l'évolution de sa vie conjugale.

Les acteurs du système conjugal peuvent alors s'autoriser à regarder leur couple dans ses dysfonctionnements, éclairer notamment par leurs propres histoires familiales, de s'interroger sur « comment » leur couple s'est fondé, comment il évolue, ...

Dans ce travail psychothérapeutique, l'objectif visé n'est pas de maintenir le couple « à tout prix ».

Il s'agit de cheminer dans la compréhension des choix relationnels proposés.

Cette compréhension peut alors permettre aux conjoints de s'investir dans la co-création d'un mode relationnel nouveau plus satisfaisant ou leur permettre de co-créer leur séparation.

## 3 LA PRISE EN CHARGE THÉRAPEUTIQUE DES ENFANTS

En parallèle, avec l'accompagnement psychothérapeutique des adultes, nous pensons que les enfants souffrant de cette atmosphère de violence, peuvent aussi, avec l'accord des parents, bénéficier d'un espace thérapeutique.

Ils peuvent participer à des groupes d'expression et/ou des entretiens thérapeutiques en individuel.

Ceux-ci sont encadrés par une psychologue et une éducatrice de jeunes enfants spécialisées dans l'accompagnement d'enfants vivant dans des contextes de violences intraconjugales.

Cet espace permet à l'enfant de mettre des mots sur son vécu de la violence. Plus précisément, il peut alors clarifier la situation, établir un scénario de protection, exprimer les changements avec lesquels parfois il doit composer.

Il s'agit d'aider l'enfant à trouver son espace de liberté de façon la plus ajustée possible, à libérer sa propre créativité, à apprendre à repérer ses besoins, ses émotions et à les formuler.

Selon l'évolution de l'accompagnement psychothérapeutique des adultes et des enfants, la famille peut alors bénéficier d'entretiens familiaux systémiques.